

publicitenule

Publié le 26 octobre 2013 à 07h05 | Mis à jour le 26 octobre 2013 à 07h05

Sécurité publique de Saguenay

Des relations «pourries et sales»



La Commission des lésions professionnelles soulève plusieurs inquiétudes quant au climat de travail à la Sécurité publique de Saguenay. (Archives)



[Denis Villeneuve](#)

Le Quotidien

(Chicoutimi) Le climat de travail au sein de la Police de Saguenay est loin d'être au beau fixe en raison de relations fortement hiérarchisées, froides, distantes, irrespectueuses, de type militaire, au point où un capitaine a même qualifié de «pourries et sales» les relations interpersonnelles qui y règnent.

Cette situation a poussé certains policiers et membres du personnel à des pensées suicidaires et à des dépressions majeures au cours des dernières années.

Ce constat inquiétant a été réalisé par la Commission des lésions professionnelles (CLP) dans une décision rendue, hier,

relativement au dossier de l'agent Stéphane Lefebvre. Celui-ci contestait une décision rendue par la Commission de la Santé et Sécurité du Travail (CSST) le 17 février 2012. Dans sa décision, la CLP reconnaît que l'agent Lefebvre, représenté par Me Éric Lebel, a subi une lésion professionnelle ayant causé un trouble de l'adaptation anxiodépressive à la suite de harcèlement psychologique survenu au travail et en raison d'un cadre de travail inacceptable.

Le jugement de 33 pages raconte avec maints détails les événements subis par M. Lefebvre depuis l'année 2003, mais il est surtout riche de renseignements concernant la gestion des ressources humaines au sein du poste de police.

Parmi les témoignages importants et d'intérêt public figure celui du capitaine Denis Turcotte, qui a longuement décrit le climat de travail et le type de gestion des ressources humaines. Ce dernier constate que plusieurs employés se sont retrouvés dans des situations de détresse psychologique. Ayant informé la direction, il affirme ne pas avoir été pris au sérieux, son discours ayant été jugé trop philosophique aux yeux de son directeur.

S'inquiétant de la situation, M. Turcotte est intervenu auprès de certains policiers pour lesquels il craignait qu'ils attentent à leur vie. La réponse de son directeur a été «Bah! C'est juste de l'humain. T'es allé trop loin. C'était aux ressources humaines à faire ça.»

Ses propos ont été corroborés par l'enquêteur Dominique Doré et Mario Plourde, ce dernier étant maintenant à la retraite. M. Doré a relaté avoir dû, à plusieurs reprises, intervenir auprès d'employés en pleurs qui lui confiaient avoir le sentiment d'être traités «comme de la merde» par les supérieurs.

Dans ses commentaires, le juge administratif Réjean Bernard accorde une valeur probante au témoignage du capitaine Turcotte, lequel s'est avéré honnête, crédible, courageux en plus d'être respectueux envers les employés subalternes. «Son témoignage a d'autant plus de poids qu'il est un cadre représentant l'employeur et qu'il n'a aucun intérêt à témoigner comme il l'a fait, bien au contraire. Le climat de travail chez l'employeur est certes malsain et pourri pour reprendre les mots du capitaine Turcotte», y lit-on.

Selon Me Lebel, la décision rendue en faveur du policier est importante puisqu'elle permet de dénoncer un climat de travail fort malsain. «Nous sommes satisfaits de la décision et satisfaits que la situation soit dénoncée d'autant plus que mon client devra revenir un jour au travail.»

L'avocat a qualifié de courageux le témoignage du capitaine Turcotte qui, selon lui, a commencé à payer le prix en étant traité comme une brebis galeuse.